

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00920

Numéro SIREN : 780 129 987

Nom ou dénomination : RENAULT s.a.s

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2021 sous le numéro de dépôt 24158

RENAULT s.a.s.

Société par actions simplifiée au capital de 533.941.113 euros
Siège social : 13/15, quai Alphonse Le Gallo
92100 – Boulogne-Billancourt
780 129 987 RCS Nanterre

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 AVRIL 2021**

Le 23 avril 2021 ;
A 18h,

La soussignée, RENAULT SA, société anonyme au capital de 1.126.701.902,04 euros, dont le siège social est 13/15 quai Alphonse Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100), identifiée sous le numéro 441 639 465 RCS Nanterre et représentée par Monsieur Luca de Meo, agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la société RENAULT s.a.s.,

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- 2) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- 3) Approbation du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- 4) Renouvellement du mandat de Madame Yu Serizawa en qualité d'administratrice nommée sur proposition de Nissan ;
- 5) Renouvellement du mandat de Monsieur Thomas Courbe en qualité d'administrateur nommé sur proposition de l'Etat français ;
- 6) Renouvellement du mandat de Madame Miriem Bensalah Chaqroun en qualité d'administratrice indépendante ;
- 7) Renouvellement du mandat de Madame Marie-Annick Darmaillac en qualité d'administratrice indépendante ;
- 8) Nomination de Monsieur Bernard Delpit en qualité d'administrateur indépendant ;
- 9) Nomination de Monsieur Frédéric Mazzella en qualité d'administrateur indépendant ;

- 10) Nomination de Monsieur Noël Desgrippes en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires
- 11) Pouvoirs pour accomplir les formalités

DECISIONS

Première décision (*Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020*)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice et faisant ressortir un déficit de (2 487 134 470,62) euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Déficit de l'exercice 2020	(2 487 134 470,62)
Dotations à la réserve légale	0
Solde	(2 487 134 470,62)
Report à nouveau au 31 décembre 2020	(234 092 190,45)
Solde reportable	(2 721 226 661,07)
Dividendes	0
Solde du report à nouveau après affectation	(2 721 226 661,07)

L'Associé unique décide de ne pas verser de dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices

précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Dividende par action	26,16	0,66	0
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	-	-	-

Troisième décision (*Approbaton du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de l'absence de convention relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatrième décision (*Renouvellement du mandat de Madame Yu Serizawa en qualité d'administratrice nommée sur proposition de Nissan*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat de **Mme Yu Serizawa** en qualité d'administratrice nommée sur proposition de Nissan pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième décision (*Renouvellement du mandat de Monsieur Thomas Courbe en qualité d'administrateur nommé sur proposition de l'Etat français*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat de **M. Thomas Courbe** en qualité d'administrateur nommé sur proposition de l'Etat français pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sixième décision (*Renouvellement du mandat de Madame Miriem Bensalah Chaqroun en qualité d'administratrice indépendante*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat de **Mme Miriem Bensalah Chaqroun** en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième décision (*Renouvellement du mandat de Madame Marie-Annick Darmaillac en qualité d'administratrice indépendante*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat de **Mme Marie-Annick Darmaillac** en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Huitième décision (*Nomination de Monsieur Bernard Delpit en qualité d'administrateur indépendant*)

L'Associé Unique nomme **M. Bernard Delpit** en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Neuvième décision (*Nomination de Monsieur Frédéric Mazzella en qualité d'administrateur indépendant*)

L'Associé Unique nomme **M. Frédéric Mazzella** en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième décision (*Nomination de Monsieur Noël Desgrippes en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires*)

L'Associé Unique nomme **M. Noël Desgrippes** en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Onzième décision (*Pouvoirs pour accomplir les formalités*)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 23 avril 2021

Copie certifiée conforme

Quitterie de Pelleport

Quitterie de Pelleport
Directeur Juridique Groupe